



Nos réf. : PA/VD/0937002

AVIS : VOTRE DEMANDE : PB/YD/091676 du 25/06/2009

OBJET DE LA DEMANDE : « ...interrogation du Conseil ; avis sur dossier "sécurisation des Venelles Hof-ten-Berg".

DOCUMENTS DE REFERENCE : Dossier 2009/38

AVIS

En sa séance du lundi 13 juillet 2009, le Conseil Consultatif des Locataires a émis, à l'unanimité des membres présents, les remarques suivantes constituant le présent avis :

- Le Conseil s'étonne que les travaux soient localisés sur une partie des piétonniers du quartier (axe principal), les abords directs des espaces de jeux et Agora n'étant pas concernés.
- Le Conseil fait remarquer aux auteurs de projet que l'expérience prouve que les piétonniers ont été détériorés, ces dernières années, uniquement du fait d'avoir autorisé un charroi lourd, par exemple camions d'entreprises d'élagage, communaux... Aucun moyen signalétique ni physique (bollards) n'est préconisé pour empêcher ce charroi.
- Le Conseil s'étonne que l'auteur de projet ait choisi de changer la typologie des piétonniers en autorisant des pavés de béton de petit format, tandis que le site est constitué soit de dalles de ciments 30/30 soit aussi de dalles de grand format.

Concernant l'incidence des travaux vis-à-vis des locataires, le Conseil émet les remarques suivantes :

- Attirer l'attention des auteurs de projets sur le fait que le ou les immeubles sont constamment occupés et que les voiries piétonnes sont largement utilisées. En effet il s'agit d'un axe Woluwe-St-Etienne → Terminus bus HTB (29). De ce fait les règles élémentaires de sécurité et de circulation sont à respecter et à diffuser.
- Attirer l'attention de l'entreprise sur la nécessité de fermer correctement et de sécuriser son chantier en fin de journée et la veille d'un congé ou d'un week-end. En effet une population de jeunes enfants fréquente le site.



- Mettre à la disposition des habitants et/ou des associations actives un programme et un planning, afin d'informer au mieux les utilisateurs du piétonnier ainsi que les riverains.

Woluwe-Saint-Lambert, le 8 septembre 2009

Par déléation,

Jean-Claude Geeraerts

Président

Remis en séance du Conseil d'Administration de L'Habitation Moderne du mercredi 9 septembre 2009.